

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 25 mai 2024 en visioconférence

Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (ASD) secrétaire de la CTN
Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA)
Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC)
Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET (CJ)
Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ)
Grand Est : Laurent MARCOUX (LM) 1^{er} Vice-Président de la CTN
Hauts-de-France : Jacques BASSO (JB) chargé des finances de la CTN
Île-de-France : Christian SAVARY (CS)
Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ (GO) représenté par ASD
Normandie : Adrian DAVID (AD)
Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD)
Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM) représenté par Jean Pierre VIGNOCCHI (JPV)
Occitanie : Stéphane MAGNANI (SM)
Polynésie française : Pascal LE COINTRE (PLC) représenté par Yvon FAUVEL (YF)
Sud : Alain BEAUTE (AB)

Excusés :

Guadeloupe : Laurent BLANQUART (LB) excusé
Réunion : Éric CRAMBES (EC) excusé

Sont également présents :

Grégory POIRIER (GP) Président de la CTN
Philippe MARTINOD (PM) 2^{ème} Vice-Président de la CTN
Patrick LAMERAT (PL) 3^{ème} Vice-président de la CTN
Hervé CORDIER (HC) Délégué du Collège des IFN
Jean-Pierre MONTSÉNY (JPM) référent recycleurs

La réunion est animée par Grégory POIRIER, Président de la CTN

1.- Mot du président (Grégory POIRIER)

- Le BEPPA et le FFM ont été validé par le CDN. La CTN a délivré son premier diplôme de FFM pendant le MF2 de mai 2024.
- La mise en œuvre du BEPPA est en attente de la décision du ministère dans la mesure où il faut modifier le CDS.

2.- Approbation PV CTN janvier 2024 (GP)

VOTE : adopté à l'unanimité

3.- Cursus GPN4 : 2 options possibles (GP)

- 1^{ère} option : créer une carte de PA40 + GPN4 :
 - La CTN a décidé que le GPN4 serait accessible à partir du PA40 ou du Niveau 3, mais le CDN n'a pas souhaité que les plongeurs aient accès à la zone entre 40 et 60 m à partir de 17 ans.
 - Si on conserve ce système, il va falloir créer une carte GPN4 + PA40 en parallèle de la carte actuelle, ce qui va entraîner un manque de lisibilité de nos cursus.
- 2^{ème} option :
 - Rendre les cursus PE60 et Niveau 3 à accessibles à partir de 17 ans, mais avec accès à l'autonomie entre 40 et 60 m à partir de 18 ans.
 - Le Niveau 3 redeviendrait le pré-requis pour entrer en formation GPN4 pour tous les plongeurs mineurs ou majeurs. Le PA40 ne serait plus accepté.

VOTE : la 2^{ème} option est adoptée à l'unanimité.

4.- Intégration du BEPPA dans le contenu de formation du MF2 (LM)

- Pour l'instant, pas de réponse du ministère concernant l'intégration du BEPPA dans le CDS. Les premières sessions pourraient se faire à partir de 2025 en cas de réponse positive.
- Il ne sera pas possible de faire le BEPPA pendant le stage MF2, car son contenu diffère trop de celui du stage final.
:
- Proposition de rajouter dans le contenu de formation du MF2 :
 - L'obligation d'être Plongeur Nitrox Confirmé pour entrer en formation.
 - Le tableau « Enseignement de la plongée profonde à l'air » du BEPPA dans la partie stage en situation ».
 - Une nouvelle aptitude préalable à la présentation à l'examen, validée par un E4:
 - Réalisation de 6 plongées à l'air entre 40 et 60 avec une déco NITROX dans les 5 ans précédant l'examen.
 - Le fait que les plongeurs titulaires d'une qualification trimix ou héliox (PTH 70) sont dispensés de cette aptitude

VOTE : adopté à l'unanimité

5.- Modification MFT NITROX (PM)

- Suppression des mentions liées à la plongée handisub ®.
- Permettre d'entrer en formation NITROX à partir de 12 ans.
- Supprimer l'obligation d'effectuer 10 plongées après le N1 pour pouvoir passer une qualification NITROX.
- Le niveau 1 est le seul prérequis pour entrer en formation NITROX.

VOTE : adopté à l'unanimité

- Intégrer dans la formation niveau1 la plongée air/NITROX : à débattre lors d'une prochaine CTN
- L'intérêt de se baser sur des valeurs inférieures à 1,6 b pour la PPO₂ max doit être enseigné.
- On supprime le ratio de 3 dans le MFT et on reste dans les protocoles CDS pour les formations Nitrox et Nitrox confirmé.

Mettre dans le MFT :

- Pour pouvoir recevoir un mélange supérieur à 23,5% d'O₂ les blocs doivent être marqués G1 ou Groupe1 ou oxygène.
- Nécessité d'informer les clubs par le biais d'une newsletter et/ou une information sur Subaqua.
- Connaître la règle des 40% avec un astérisque pour la référence au texte hyperbare.

VOTE : adopté à l'unanimité

6.- Présentation du e-learning plongeur NITROX (PM)

- (GP) Que faire pour le NITROX ? Gratuité ou non ? Le CDN tranchera.
- L'équipe pense que rendre gratuit le niveau1 et le NITROX permet de fidéliser les utilisateurs.
- (PM) présente les nouvelles fonctionnalités de la plateforme dont les contenus de Daniel Mell sur le matériel.
- (PM) révisera la formulation pour supprimer le terme « inflammable » lorsqu'il est question de l'oxygène.
- L'idée est de maintenir un rythme de diffusion de nouveaux contenus afin de fidéliser les licenciés.
- L'espace « encadrants » permet à ces derniers de suivre leurs élèves.
- Comment faire évoluer le e-learning ?
 - L'équipe discute de la manière d'améliorer la production de contenus pédagogiques.
 - (HC) propose un système participatif/collaboratif des cadres pour étoffer la boîte à outils.
 - (GP) souligne l'importance d'impliquer les instructeurs dans cette boîte à outils.
 - Il est convenu qu'(HC) organisera un webinaire pour expliquer le processus.
 - (PM) fait des propositions dont la liste n'est pas exhaustive :
 - Les besoins en formation
 - Les mécanismes d'apprentissage
- Les méthodes d'apprentissage
 - Les rythmes des séquences
 - Mieux communiquer pour faire cours
 - Organiser des sorties plongées enfants
 - Les règles à connaître pour organiser en autonomie un voyage plongée à l'étranger.

Toute demande pour mettre en place des thèmes sur le e-learning devra passer en CTN.
(PM) présente les statistiques de consultation du e-learning. Cf. Chiffres PM.

7.- Modifications mineures MFT (points de détail) (LM)

Au vu des nombreuses questions posées aux CTR et à la CTN, il s'agit de clarifier encore le MFT.

- **Pour niveau 1** : « Être âgé de 12 ans au moins à la date d'entrée en formation et de délivrance du brevet »
- **Pour l'Initiateur et le MF1**, dans les livrets pédagogiques :
 - pour la validation des séances :
 - **Supprimer** la phrase : « une séance est validée partiellement lorsque seulement une ou deux phases sur les trois sont réalisées et acquises ».
 - **Mettre à la place pour éviter les confusions et interprétations** :
« Le SMF1 doit réaliser au moins 5 séances complètes dont 2 sont validées portant sur ... » et « Une séance est complète lorsque les trois phases sont réalisées, elle est validée lorsque les trois phases sont acquises ».

- **Pour les niveaux 1, 2 et 3** : dans règles d'organisation et de délivrance, remplacer « E3 » par « E3 FFESSM/ BEES/ DEJEPS licencié FFESSM ».
- **Pour le MF1** : la possibilité de faire 1 /3 du volume horaire du stage initial en visioconférence reste d'actualité.

8.- Remise en question diplômes associés FSGT (GP)

- Voir la réponse de GP faite à la FSGT. Cette réponse peut être utilisée par les présidents de CTR.
- Remise en question des diplômes de cadres FSGT pour devenir GP ou moniteurs associés de la FFESSM: un groupe de travail se met en place (GP/ PL/ YF/ JA).

9.- Carte Instructeur CMAS * pour N4 ANMP + initiateur FFESSM (GP)

- Le N4 ANMP + INITIATEUR FFESSM ne donnent pas droit à la carte d'instructeur CMAS*.
- Le N4 ANMP ne peut bénéficier de la filière capitalisation du MF1.
- Doit-on autoriser la possibilité pour des N4 ANMP + initiateur d'obtenir une carte CMAS*:

VOTE : contre à l'unanimité.

10.- Points relatifs au collège des instructeurs nationaux (HC) :

- Candidature spécifique d'un INS de Martinique.
- Demande de candidature d'un INS, tour de table besoin des régions :
 - BPL : 1 homme
 - OCCITANIE : 1 homme
 - AURA : 1 homme
 - SUD : 1 homme

Les dossiers sont à envoyer à HC avant le 30 septembre 2024.

- Le séminaire des IN aura lieu le week-end du 11 novembre 2024 en Bretagne.
- Création d'un groupe de travail sur un cursus propulseurs sous-marins : Franck PECOIL.

Prochaine réunion de la CTN en présentiel le 14 septembre 2024 à Marignane.

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER